



#MAROC_Tata : Un programme pour sauver la palmeraie

#MAROC_Tata : Un programme pour sauver la palmeraie Le ministère de l'Agriculture va lancer un programme de reconstitution pour les 80 hectares de dattiers ravagés par le feu dans les oasis Tarmazigh et Aguerd, dans la province de Tata. Quelques jours après l'incendie qui a dévoré des milliers de palmiers dattiers, le ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts vient à la rescousse pour atténuer les dégâts sur l'écosystème. Il a décidé, en effet, de lancer un programme de reconstitution pour les 80 hectares ravagés par le feu ayant touché une partie de la palmeraie dans les oasis Tarmazigh et Aguerd. Une initiative prise suite à la réunion tenue ce lundi à Rabat avec un groupe formé de député de la région du Souss Massa et d'élus locaux et acteurs de la société civile de la province de Tata. Cette rencontre à laquelle ont pris part le président de la région du Souss Massa, et les représentants des départements de l'agriculture et des eaux et forêt, a permis aux représentants locaux de décrire de manière exhaustive la situation dans la palmeraie et les besoins exprimés par les agriculteurs et éleveurs. Dans le détail, ce projet met l'accent sur la mise en place d'un programme de distribution d'orge aux éleveurs touchés ; le lancement des travaux de nettoyage du périmètre concerné ainsi que sur le remplacement par les services du ministère des palmiers incendiés et irrécupérables à l'aide de nouveaux plants. Ce n'est pas tout. Il est également prévu de mettre en place un programme d'irrigation dans la zone touchée afin de permettre à l'oasis de se reconstituer, en plus



de l'aménagement de pistes permettant de faciliter l'accès à l'oasis. Autre bonne nouvelle, le ministre de l'Agriculture, Aziz Akhannouch, a donné ses instructions aux services concernés d'étudier la mise en place d'un nouveau périmètre extensible de palmier de 1.500 hectares dans la province. L'objet est d'ouvrir de nouvelles opportunités de développement et la création d'activités génératrices de revenus pour les populations locales. Le 18/07/2018 Source web Par : lesec